

CFSG(O-G) COVID-19 UPDATE (NCR FALL POSTURE) – 01 OCTOBER 2020

Ref. A. CDS/DM Directive for Sustained Activities in a COVID-19 Environment (Fall 2020 Posture), 24 September 2020

B. Defence Controlled Access Area Regulations (SOR/86-957), current as of 9 September 2020: <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/sor-86-957/index.html>

C. Web Release, Reopening Ontario in Stages, Changes to Gathering Limits, 19 September 2020: <https://www.ontario.ca/page/reopening-ontario-stages#gathering-changes>

D. Web Release, Ottawa Public Health COVID-19 Information for Businesses and Workplaces, 18 September 2020: <https://www.ottawapublichealth.ca/en/public-health-topics/covid-19-information-for-workplaces.aspx>

E. Web Release, Gatherings and audiences during the COVID-19 pandemic, 21 September 2020: <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/gatherings-events-covid19/>

F. NCR-wide DWAN email “Update from CF H Svcs C (O)”, 7 August, 2020: <https://collaboration-admpa.forces.mil.ca/sites/DI/Locations/ncr/email-2020-08-07-update-from-cf-h-svcs-c-o.pdf>

As the regional COVID-19 situation continues to evolve, it is paramount that the Defence Team within the National Capital Region (NCR) remains agile and adaptive in order to protect and maintain a force posture that will preserve our operational capability and ensure we are ready and able to respond to emergencies, threats, and needs of the Government of Canada. Within the NCR, the Base Commander, Canadian Forces Base Ottawa-Gatineau (CFB Ottawa-Gatineau) remains the authority and responsible officer empowered by the Vice Chief of the Defence Staff to resume and constrain all regional activities relative to local priorities as well as municipal and provincial restrictions.

Effective immediately, in accordance with reference A, this Canadian Forces Support Group (Ottawa-Gatineau) (CFSG[O-G]) NCR-wide message applies to all employees of the Department of National Defence (DND), members of the Canadian Armed Forces (CAF), staff of the Canadian Forces Morale and Welfare Services (CFMWS), and any persons granted access to regional Defence Establishments in accordance with the Defence Controlled Access Area Regulations at reference [B](#).

Wearing of Non-medical Masks

All personnel who report to their workplace must wear a non-medical mask (NMM), unless not possible and appropriate, when in DND/CAF indoor common/public areas, while transiting between locations such as hallways, areas between work spaces, break rooms, washrooms, etc. Additionally, the use of NMMs is mandatory when two-metre physical distancing cannot be maintained. However, it is not mandatory for personnel to wear their NMM when at their respective work space and physical distancing can be maintained. CAF members may wear CAF-issued or personally acquired NMMs in agreement with CAF guidelines of uniformity, discipline and maintaining a positive military appearance. All personnel must wear NMMs that reflect a respectful workplace.

Physical Presence in the Workplace

In all Defence Establishments in the NCR, the maximum onsite occupancy for each Level One organization remains at 50% capacity. As per ref [C](#), [D](#) and [E](#), Defence Establishments within the NCR will align in agreement with local Ontario and Quebec regulations.

For staffed businesses and facilities in Ontario, indoor gathering limits allow for a maximum of 50 people, subject to physical distancing of at least two metres with people from outside their households or social circles. Outdoor gatherings allow for a maximum of 100 people, subject to physical distancing of at least two metres with people from outside their households or social circles.

In Quebec, organized activities are limited to a maximum of 25 people indoors and outdoors while maintaining a minimum physical distance of two metres. Indoor or outdoor areas where people are seated, relatively immobile, with little or no talking and under staff supervision, may continue to accommodate up to 250 people with physical two-metre distancing maintained.

Work-from-home practices will remain available to facilitate physical distancing and protection of the work force in the NCR. While in the workplace, leaders and managers will continue to rigorously enforce personnel following Public Health Measures (PHM) and Layered Risk Mitigation Strategies. Virtual attendance in support of all DND/CAF business remains preferable and recommended, and should be incorporated into all planning, including ceremonial and operational activities.

Visits to Defence Establishments

Any person who does not have official business within a Defence Establishment is not authorized to enter the facilities. Exemption requests for access in the NCR will be assessed and approved by the Base Commander, CFB Ottawa-Gatineau. All previously approved exemptions for NCR Business Resumption Plan (BRP) activities (i.e. PSP Fitness & Sport/Gymnasiums, Recreation and Hylands Golf Club) remain in effect.

Health Services Reminder

In agreement with respective Public Health Authorities and CF Health Services, all employees of DND and any persons granted access to Defence Establishments will not report for work or duty if they have symptoms of COVID-19 or are required to isolate or quarantine according to the conditions set out by their respective health authority. All personnel shall follow applicable public health guidelines with respect to self-assessment by using the Government of Canada COVID-19 Self-Assessment Tool at <https://ca.thrive.health/covid19/en>.

In agreement with ref [E](#), the CAF NCR - COVID-19 Information Line remains active for CAF members seven days a week from 0800-1600 hrs at the following number 343-548-2773.

IF YOU HAVE ANY QUESTIONS PLEASE CONTACT:
CFB Ottawa-Gatineau Operations
DND.CFSUOOperations-OperationsUSFCO.MDN@forces.gc.ca



This message is being sent on behalf of Captain (Navy) J.J.L.D. Bouchard, Commander of Canadian Forces Support Group (Ottawa-Gatineau) and Base Commander of Canadian Forces Base Ottawa-Gatineau, to all recipients in the National Capital Region (NCR). Please do not reply as this mailbox is not monitored.

MISE À JOUR DU GSFC(O-G) CONCERNANT LA COVID-19 (POSITION POUR L'AUTOMNE DANS LA RCN) – 1^{ER} OCTOBRE 2020

Références :

- A) Directive conjointe du CEMD et de la SM sur le maintien des activités au sein d'un environnement de COVID-19 (position pour l'automne 2020), 24 septembre 2020
- B) Règlement sur les secteurs d'accès contrôlé relatif à la défense (DORS/86-957), en date du 9 septembre 2020 : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-957/index.html>
- C) Publication Web, Déconfinement de l'Ontario par étapes, Modifications des limites relatives aux rassemblements, 19 septembre 2020 : <https://www.ontario.ca/fr/page/deconfinement-de-lontario-par-etapes#section-3>
- D) Publication Web, Information sur la COVID-19 de Santé publique Ottawa pour les entreprises et lieux de travail, 18 septembre 2020 : <https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/covid-19-information-for-workplaces.aspx>
- E) Publication Web, Rassemblements et auditoriums dans le contexte de la COVID-19, 21 septembre 2020 : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/>
- F) Courriel du RÉD à l'échelle de la RCN « Mise à jour du C Svcs S FC (O) », 7 août 2020 : <https://collaboration-admpa.forces.mil.ca/sites/DI/Installations/rcn/courriel-2020-08-07-message-mise-a-jour-c-svcs-fc-o.pdf>

Alors que la situation régionale de la COVID-19 continue d'évoluer, il est primordial que l'Équipe de la Défense de la région de la capitale nationale (RCN) demeure agile et adaptative afin de protéger et de maintenir une position de force qui préservera notre capacité opérationnelle et s'assurera que nous sommes prêts et aptes à répondre aux urgences, aux menaces et aux besoins du gouvernement du Canada. Au sein de la RCN, le commandant de la Base des Forces canadiennes Ottawa-Gatineau (BFC Ottawa-Gatineau) demeure l'autorité et l'officier responsable habilité par le vice-chef d'état-major de la Défense à reprendre et à restreindre toutes les activités régionales par rapport aux priorités locales ainsi qu'aux restrictions municipales et provinciales.

En vigueur dès maintenant, conformément à la référence A, ce message du Groupe de soutien des Forces canadiennes (Ottawa-Gatineau) (CFSG [O-G]) à l'échelle de la RCN s'applique à tous les employés du ministère de la Défense nationale (MDN), tous les membres du Forces armées canadiennes (FAC), tout le personnel des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) et toute personne ayant accès aux établissements de défense régionaux conformément au Règlement sur les secteurs d'accès contrôlé relatif à la défense à la référence [B](#).

Port du masque non médical

Tous les membres du personnel qui se présentent à leur lieu de travail doivent porter un masque non médical (MNM), à moins que cela ne soit non possible ou approprié, lorsqu'ils se trouvent dans les aires communes / publiques intérieures du MDN et des FAC, tout en transitant entre des endroits tels que les couloirs, les zones entre les espaces de travail, les salles de repos, les toilettes, etc. De plus, l'utilisation de MNM est obligatoire lorsque la distance physique de deux mètres ne peut pas être maintenue. Cependant, il n'est pas obligatoire pour les membres du personnel de porter leur MNM lorsqu'ils se trouvent dans leur espace de travail respectif et que la distance physique peut être maintenue. Les membres des FAC peuvent porter des MNM émis par les FAC ou acquis personnellement, conformément aux lignes directrices des FAC en matière d'uniformité, de discipline et de maintien d'une apparence militaire positive. Tout le personnel doit porter des MNM reflétant un milieu de travail respectueux.

Présence physique en milieu de travail

Dans tous les établissements de défense de la RCN, l'occupation maximale sur place pour chaque organisation de niveau un demeure à 50 p. cent de sa capacité. Conformément aux réf. [C](#), [D](#) et [E](#), les établissements de défense de la RCN se positionneront conformément aux règlements locaux de l'Ontario et du Québec.

En Ontario, en tant qu'entreprises et installations pourvues de personnel, la limite pour les rassemblements intérieurs permet un maximum de 50 personnes, sous réserve de distanciation physique d'au moins deux mètres entre les personnes qui ne font pas partie d'un même ménage ou cercle social. Les rassemblements extérieurs permettent d'accueillir un maximum de 100 personnes, sous réserve de distanciation physique d'au moins deux mètres entre les personnes qui ne font pas partie d'un même ménage ou cercle social.

Au Québec, les activités organisées dans un lieu public doivent se limiter à un maximum de 25 personnes à l'intérieur et à l'extérieur. Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre les personnes qui ne vivent pas sous le même toit (même ménage). Les lieux intérieurs ou extérieurs où les personnes sont assises, relativement immobiles, qu'elles parlent peu ou pas et où elles sont sous la supervision de personnel peuvent continuer à accueillir jusqu'à 250 personnes.

Les pratiques de travail à domicile resteront disponibles pour faciliter l'éloignement physique et la protection de la main-d'œuvre dans la RCN. Sur le lieu de travail, les dirigeants et les gestionnaires continueront de faire rigoureusement exécuter au personnel les mesures de santé publique (MSP) et les stratégies d'atténuation des risques à plusieurs niveaux. La présence virtuelle à l'appui de toutes les activités du MDN et des FAC demeure préférable et recommandée, et devrait être intégrée à toute planification, y compris celle des activités cérémonielles et opérationnelles.

Visites aux établissements de défense

Toute personne qui n'a pas d'affaires officielles dans un bâtiment du MDN n'est pas autorisée à pénétrer dans l'enceinte des installations. Les demandes d'exemption d'accès aux installations du MDN et des FAC dans la RCN seront évaluées et approuvées par le commandant de la BFC Ottawa-Gatineau. Veuillez noter que toutes les exemptions antérieures dans le cadre du Plan de reprise des activités (PRA) de la

RCN, telles que pour le conditionnement physique et le sport des PSP / gymnases, les loisirs et le club de golf Hylands) demeurent en vigueur.

Rappel concernant les services de santé

En accord avec les autorités de santé publique et les services de santé des FC respectifs, tous les employés du MDN et toute personne ayant accès aux établissements de défense ne se présenteront pas au travail s'ils présentent des symptômes de COVID-19 ou s'ils sont tenus de s'isoler ou d'être en quarantaine selon les conditions établies par leur autorité de santé publique civile respective. Tous les membres du personnel doivent suivre les lignes directrices applicables de la santé publique en ce qui concerne l'auto-évaluation, en utilisant l'outil d'auto-évaluation COVID-19 du gouvernement du Canada à l'adresse <https://ca.thrive.health/covid19/fr>.

Conformément à la réf. [E](#), la Ligne d'information COVID-19 des FAC (RCN) demeure accessible pour les membres des FAC sept jours sur sept, de 8 h 00 à 16 h 00, en composant le 343-548-2773.

Pour toute question veuillez communiquer avec :
Opérations de la BFC Ottawa-Gatineau
DND.CFSUOOperations-OperationsUSFCO.MDN@forces.gc.ca



Ce message est envoyé au nom du Capitaine de vaisseau J.J.L.D. Bouchard, commandant du Groupe de soutien des Forces canadiennes (Ottawa-Gatineau) et commandant de la Base des Forces canadiennes Ottawa-Gatineau, à tous les clients de la région de la capitale nationale (RCN). Prière de ne pas répondre à ce message puisque cette boîte de réception n'est pas surveillée.